

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/057/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA  
CULTURE - Convention cadre avec la ligue de l'enseignement FAIL 13.**

22-38556-DC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de leurs projets culturels, les Bibliothèques municipales de Marseille entendent développer l'offre de lecture en direction de tous les citoyens. Elles veillent à l'appropriation des équipements de lecture publique et de leur programmation culturelle par les habitants et nouent pour cela toutes les relations de partenariats qui peuvent y contribuer.

De plus, les bibliothèques s'engagent dans des actions construites en partenariat avec les acteurs associatifs œuvrant en faveur de la lutte contre l'échec scolaire, favorisant le décroisement des pratiques culturelles et artistiques et l'accès à la culture pour toutes et tous, de façon à toucher le public le plus large possible. Cet objectif les conduit à accueillir de façon ponctuelle des propositions culturelles portées par des acteurs associatifs et à intervenir hors les murs dans les centres sociaux par exemple.

La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL) est une structure socio-éducative et culturelle gérant neuf centres sociaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Marseille (3<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements). Ils œuvrent à améliorer la vie des habitants de leur secteur en proposant aux tout-petits, aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux seniors des activités à caractère social, culturel et sportif, de façon à favoriser l'engagement citoyen. La solidarité internationale, l'environnement et le numérique font partie des thématiques abordées.

La Fail est en particulier un acteur de la lecture publique à Marseille. Cette structure est en effet l'unique coordinateur départemental de « Lire et faire lire » dans le département des Bouches-du-Rhône. Il s'agit d'un programme éducatif développé dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux : l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et la Ligue de l'Enseignement. Il a pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives. Également partenaire de Partir en livres depuis 2018, la FAIL invite des auteurs ou illustrateurs qui proposent au jeune public des ateliers éducatifs et ludiques autour de la lecture et de l'illustration. Ces ateliers enrichissent le programme de Lire au parc, proposé par le service hors les murs et l'Acelem.

C'est pourquoi, est envisagé un partenariat dans le but de mener à bien l'accueil et l'insertion culturelle des publics en difficulté par le biais notamment d'interventions du service hors les murs des bibliothèques dans les centres sociaux gérés par la Fail, et d'interventions de la Fail dans les différentes bibliothèques (y compris le programme national Lire et faire lire), notamment à Saint-André et Salim-Hatubou.

Le partenariat donnera lieu au maximum à une trentaine d'actions et ne fera l'objet d'aucun échange financier entre les parties. Chaque année une convention d'application précisera les lieux et actions concernées ainsi que les modalités matérielles de leur mise en place.

Les actions ainsi mises en place seront accessibles gratuitement au public des bibliothèques.

Le cadre et les modalités de ce partenariat sont définis dans la convention cadre ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUi LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la convention cadre conclue entre la Ville de Marseille et la Ligue de l'enseignement FAIL 13, ci-annexée.

**ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer la convention cadre et les conventions d'application annuelles à venir.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**